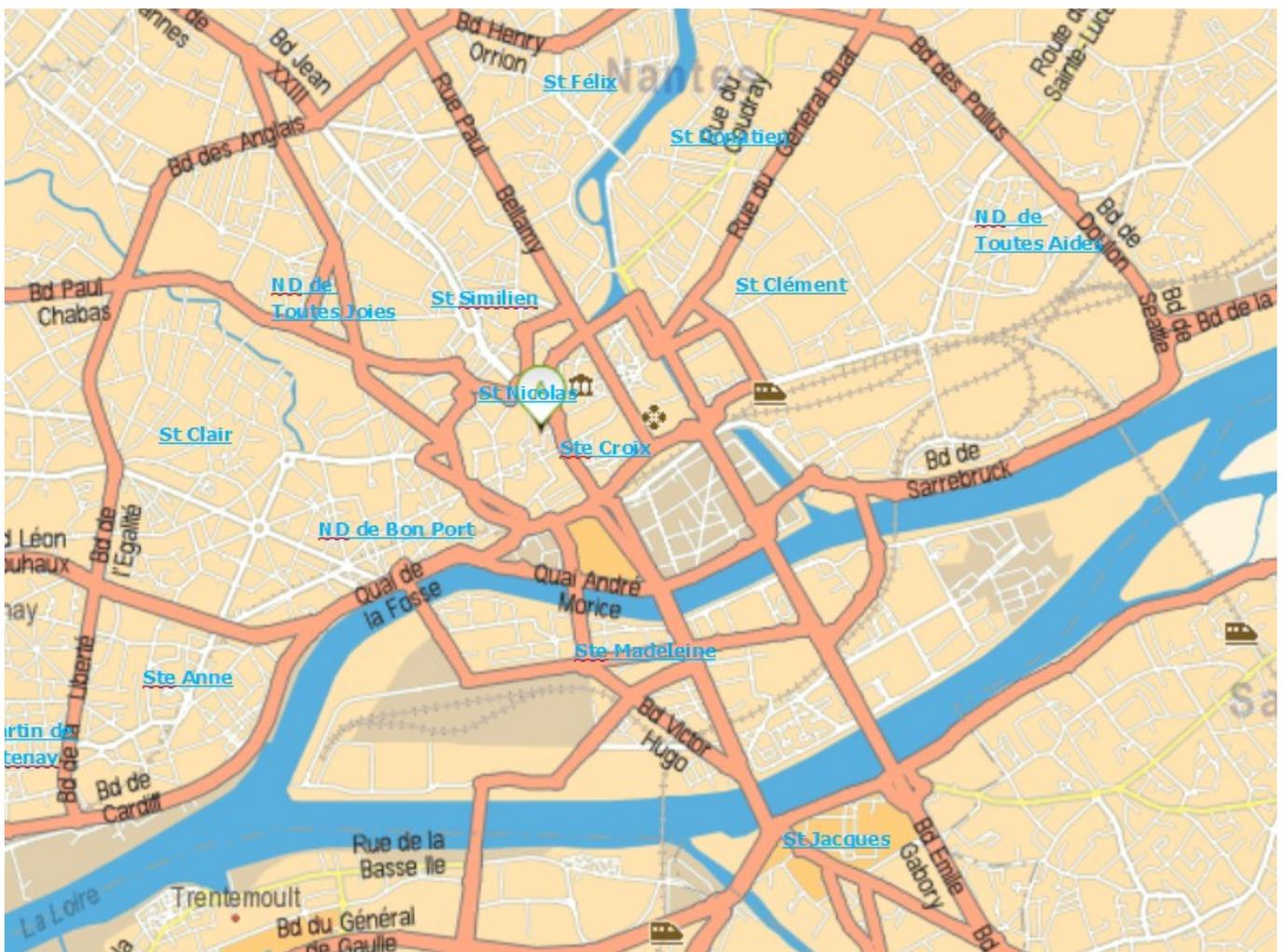


// Service Presse
Tél. 02 40 99 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, 29 octobre 2019

La conservation du patrimoine culturel religieux de la Ville de Nantes

Carte de situation des édifices religieux, propriétés de la Ville de Nantes :



RAPPEL :

Depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, la Ville de Nantes est devenue propriétaire de :

- 2 basiliques ;
- 14 églises (2 églises sont du XX^{ème} siècle car reconstruites : église Saint-Médard de Doulon et église Sainte-Madeleine) ;
- 2 presbytères ;
- 1 maison du sacristain ;
- 14 orgues historiques ;
- de nombreux objets mobiliers.

La protection des édifices religieux :

Certains édifices religieux de la Ville bénéficient de protections patrimoniales induisant des partenariats spécifiques avec l'État (DRAC).

3 édifices sont situés dans le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur de Nantes :

- L'église Sainte-Croix ;
- La Basilique Saint-Nicolas ;
- L'église Notre Dame de Bon Port.

1 édifice est classé au titre des Monuments Historiques :

- La basilique Saint-Nicolas (par arrêté du 6/11/1986).

3 édifices sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques :

- L'église Notre Dame de Bon Port par arrêté du 29/10/1975 ;
- L'église Saint-Martin de Chantenay par arrêté du 26/03/1990 ;
- L'église Saint-Jacques par arrêté du 24/03/1997.

13 édifices sont classés "Patrimoine nantais" du Plan Local d'Urbanisme de Nantes :

- La basilique Saint Donatien ;
- L'église Notre Dame de Toutes Aides ;
- L'église Notre Dame de Toutes Joies ;
- L'église Sainte-Anne ;
- L'église Saint-Clair ;
- L'église Saint-Clément ;
- L'église Saint-Félix ;
- L'église Sainte-Madeleine ;
- L'église Saint-Similien ;
- Le Presbytère Saint-Martin de Chantenay (XV^{ème} siècle) ;
- Le Presbytère Saint-Médard de Doulon (XVII^{ème} siècle).

2 orgues sont classés au titre des Monuments historiques :

- Le grand orgue de tribune de l'église Notre Dame de Bon Port ;
- Le grand orgue de l'église Notre Dame de Toutes Joies.

A noter :

- ➔ Certains édifices bénéficient d'un périmètre de protection de Monument Historique de 500 mètres dont : la basilique Saint-Donatien, les églises Sainte-Anne et Saint-Clément, la Chapelle Saint-Etienne, le Manoir de La Hautière et la Cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul.
- ➔ L'église Saint-Joseph de Porterie et L'église Saint-Médard de Doulon ne font pas l'objet de protection au titre du Plan Local d'Urbanisme de Nantes.

// Service Presse
Tél. 02 40 99 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Le partenariat entre la Ville de Nantes, les paroisses de Nantes et l'Évêché :

Le partenariat entre la Ville de Nantes, les paroisses de Nantes et l'Évêché est formalisé par :

- La convention du 8 décembre 1998 concernant la participation à la restauration des églises de Nantes ;
- L'avenant en date du 27 novembre 2000 à la convention du 8 décembre 1998.

Contenu de la convention :

- Établir en partenariat les priorités d'interventions dans les églises communales et les conditions de financements des travaux ;
- Participation des paroisses en accord avec l'Évêché au financement des travaux.

Participation de l'évêché aux travaux de :

- Chaufferies ;
- Électricité ;
- Horloges et cloches ;
- Vitraux ;
- Sols et parois intérieures ;
- Orgues historiques.

Les 4 objectifs de la municipalité vis-à-vis des édifices sont de les :

- Surveiller ;
- Entretenir ;
- Réparer ;
- Restaurer.

Les actions prévues dans le cadre de ce partenariat :

- Assurer un bon état d'entretien et de conservation du patrimoine culturel ;
- Valoriser et faire connaître le patrimoine culturel nantais ;
- Satisfaire aux exigences de sécurité pour le public ;
- Améliorer l'accessibilité des églises aux personnes à mobilité réduite dans le cadre du programme d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;
- Contribuer à améliorer le confort et les économies d'énergie ;
- Poursuivre le programme d'entretien et de restauration des orgues historiques ;
- Définir et programmer la conservation ou la conservation-restauration des tableaux dans les églises ;
- Enrichir le partenariat à partir d'un bilan d'activités partagés et des perspectives à venir.

Les travaux d'entretien et conservation actuellement menés par la Ville de Nantes :

Montant des travaux d'entretien durable et grosses réparations de ces 5 dernières années :

- **2014** : 315 629 € TTC
- **2015** : 317 303 € TTC
- **2016** : 313 234 € TTC
- **2017** : 612 915 € TTC
- **2018** : 1 796 741 € (dont 1 077 000 € pour la restauration de l'église Notre Dame de Bon Port)